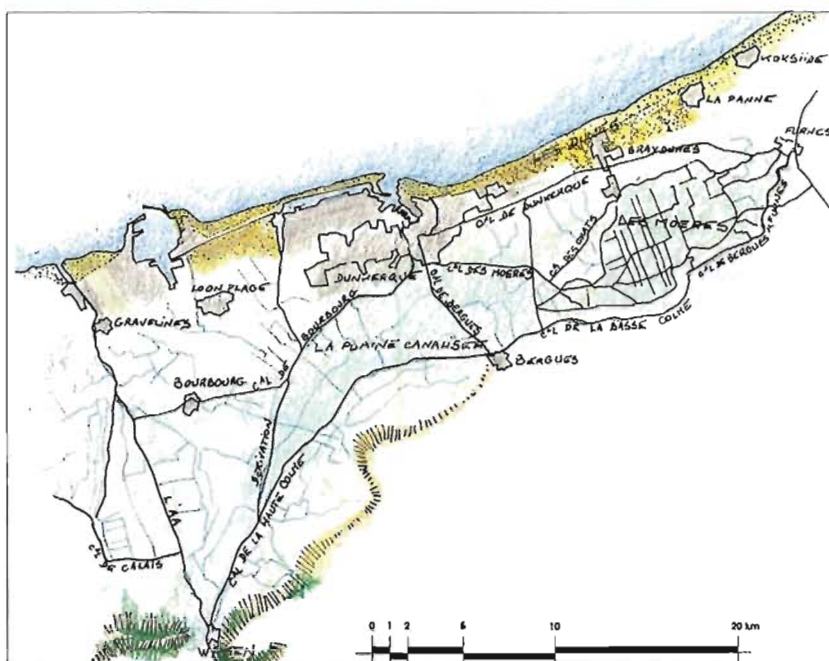


Grand Pays : La Flandre

Fiche des Grands Paysages  
**La Flandre littorale**



**D**

epuis la dernière transgression marine du dunkerquois, calé et protégé derrière les digues et son rideau de dunes, modelé par la mer et le vent, le paysage de la plaine littorale s'offre de Calais aux Pays-Bas et présente cette singularité topographique d'être quasiment toujours plan. Ces terrains aux altitudes très faibles et souvent inférieures à "0" sont des polders. Ils ont été tirés et protégés de l'onde par un labeur incessant amorcé après le VIII<sup>ème</sup> siècle. L'équilibre ainsi créé est souvent précaire et l'invasion par l'eau saumâtre reste une éventualité toujours présente. Maîtriser et contenir l'eau est devenu un acte réflexe. Le fossé ou watergang, la vis d'Archimède, l'écluette, sont les éléments qui assurent à ces anciens marais des qualités agronomiques et permettent le séjour des hommes.

La spécificité de ce grand paysage est l'horizontalité presque absolue et la très forte densité des fossés sillonnant les cultures. C'est en référence à l'image que renvoie ce polder que le terme de "plat-pays" trouve ici sa plus judicieuse représentation : le réseau très dense de canaux sillonnant et armant l'ensemble du territoire, tant en milieu urbain qu'en milieu agricole, est plus présent dans les représentations cartographiques que dans le vécu des habitants. Quel que soit l'itinéraire emprunté en Flandre maritime, il longe ou franchit inmanquablement un canal, mais sans le donner à voir ou même le laisser percevoir.

La rigueur topographique confine à l'abstraction. Le vent, la ligne d'eau et

L'horizontalité du sol s'allie pour conférer une dimension sublime à ce paysage où l'arbre est rare.

L'industrialisation intensive et l'équipement portuaire industriel et commercial du littoral impliquent une modification importante des composantes paysagères. La propension à l'extension et à la densification de ces activités va jusqu'à remettre en question le

statut même de la plaine dans sa platitude, ses dimensions et sa spatialité.

Parcourir la Flandre littorale dans le département du Nord permet d'identifier trois entités paysagères distinctes. En contact avec la mer se déploient d'abord les dunes littorales, puis l'entité paysagère de la plaine canalisée incluant elle-même l'entité des Moères.

### ■ L'entité paysagère des dunes littorales

Le cordon dunaire est de formation relativement récente - postérieure au VIII<sup>ème</sup> siècle - et s'étire en parallèle à la mer. Le vent sculpte les massifs de sable qui atteignent presque 30 mètres. Il crée des systèmes de pannes - ou creux - où la végétation se fait moins discrète grâce à l'eau de la nappe phréatique. Le cordon dunaire est rongé de toutes parts, à l'est de Dunkerque par les infrastructures de loisirs

et à l'ouest par l'industrialisation. Il offre néanmoins l'un des rares milieux "naturels" du Nord qui soit mis en continuité à l'est avec les réserves naturelles belges, à savoir, celles du Westhoek.

Les dunes sont des sites à préserver dans leurs aspects sauvages, pour les visions contrastées et ouvertes qu'elles offrent au nord sur l'horizon marin et au sud sur les polders aux cultures intensives.

### ■ L'entité paysagère de la plaine canalisée

Issus de l'ancien estuaire du fleuve Aa, de nombreux canaux - Aa canalisé, Haute Colme, Bourbourg - sillonnent les terrains de très faibles altitudes suivant une disposition en large éventail. Nous sommes ici au pays des wateringues que créa le comte Philippe d'Alsace, au XII<sup>ème</sup> siècle, pour assécher les terres maintenant sillonnées par les lignes haute-tension en provenance de la centrale de Gravelines. Aujourd'hui, le paysage est très ouvert, le regard arrive aisément à glisser sur plusieurs kilomètres de terres cultivées. L'eau maîtrisée s'enrichit du vocabulaire des watergangs et des multiples canaux à franchir ou à longer.

Une coupure s'est opérée le long de l'axe "Bergues-Dunkerque" : le canal, l'autoroute, la route départementale 916 et le chemin de fer y passent tous en parallèle et isolent visuellement, mais aussi physiquement, la partie est de la partie ouest.

La platitude des terrains n'est malheureusement pas créatrice d'obstacles pour les extensions urbaines et industrielles ni pour le passage des réseaux : le territoire, géré avec méticulosité depuis des siècles, semble aujourd'hui abandonné à toutes ces activités mangeuses d'espace. Seule, la conscience partagée de cette richesse territoriale et culturelle sera garante des excès et des réflexes des aménageurs.

### ■ L'entité paysagère des Moères

Cette entité paysagère est à la plaine canalisée ce que le style classique français du XVII<sup>ème</sup> siècle était au style baroque : la forme la plus épurée. Nous sommes ici dans le domaine de l'orthogonalité et de l'horizontalité parfaites.

Les Moères sont les territoires les plus récemment tirés de l'eau, elles sont aussi le seul polder géométrique du Nord.

Après avoir franchi le Ringslot, - canal ceinturant l'entité -, les voies pénètrent dans un univers à la sobriété très affirmée. Le sol est systématiquement sillonné de fossés

rectilignes se coupant à angles droits. La route est toujours solidaire du canal. Le très petit nombre de fermes isolées maintient les qualités d'une perméabilité visuelle presque parfaite. Ce n'est que très ponctuellement que la végétation et les constructions parlent de densité. La richesse du vocabulaire paysager n'a donc pour s'exprimer qu'un choix limité de supports. Le pont, le talus, le fossé, l'accotement, la haie brise-vent sont autant de prétextes pour revendiquer l'identité des Moères.

- octobre 1993 - C.A.U.E. du Nord